

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 04007
Numéro SIREN : 840 284 673
Nom ou dénomination : 2&2 TPT

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2021 sous le numéro de dépôt B2021/036603



**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

IDENTIFICATION	
M TOUHTOUH KHALIL	Pour le compte de :
A COMPLETER	SASU 2&2 TPT
A COMPLETER	10 ALLEE GERDA TARO
	69100 VILLEURBANNE
N° d'adhérent : 20181930077272	N° SIREN : 840 284 673
	Période déclarée : 2020
	Date limite de dépôt : 19/05/2021

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2020)
Annexe N° 2065-BIS (Applicable à compter du 31/12/2018)
Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2020)
Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2020)
Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2020)
Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2019)
Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2020)

TK



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du 31/12/2020)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1 - J'ACCEPTE DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE (VOIR ART. 39 ET SUIVANTS - LOI N° 78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS) [Oui]

Adresse de messagerie [2AND2TPT@GMAIL.COM]

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie [10 ALLEE GERDA TARO]
Code postal [69100]
Ville [VILLEURBANNE]
Pays [FRANCE]

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

[TAXI VTC]

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux de 31% [] Bénéfice imposable à 28% [] Déficit (report du 2033-B) [14 490]
Bénéfice imposable à 15% [0]

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? [Oui] Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé [CIEL]

AUTRES INFORMATIONS

3 - COORDONNÉES DU CONSEIL

S'agit-il d'un conseil salarié (S) ou indépendant (I) []



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

N° 2065-BIS
*(Applicable à compter du
31/12/2018)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire "néant"), veuillez cocher la case



TK



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du 31/12/2017)

Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	1 101		1 101
Immobilisations corporelles	48 350	33 852	14 498
Immobilisations financières (1)	150		150
TOTAL I (5)	49 601	33 852	15 749
2 - ACTIF CIRCULANT			
Disponibilités	100 696		100 696
TOTAL II	100 696		100 696
TOTAL GENERAL (I + II)	150 297	33 852	116 445

B - PASSIF	NET EXERCICE CLOS EN N	
1 - CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel		81 500
Report à nouveau		-17 772
Résultat de l'exercice		1 654
TOTAL I		65 382
3 - DETTES		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)		58
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	50 862	51 005
TOTAL III		51 063
TOTAL GENERAL (I + II + III)		116 445

TK



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du 31/12/2020)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N	
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	<input type="text"/>	19 889
Subventions d'exploitation reçues				16 591
Autres produits				530
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				37 010
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges externes				17 789
			dont crédit-bail mobilier	<input type="text"/>
			dont crédit-bail immobilier	<input type="text"/>
Impôts, taxes et versements assimilés				1 003
			dont TP/CFE, CVAE	<input type="text"/>
Dotations aux amortissements				16 117
Total des charges d'exploitation (II)				34 909
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				2 101
Produits et charges divers	Produits financiers (III)			<input type="text"/>
	Produits exceptionnels (IV)			<input type="text"/>
	Charges financières (V)			<input type="text"/>
	Charges exceptionnelles (VI)			447
		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		<input type="text"/>
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		<input type="text"/>	
Impôts sur les bénéfices (VII)				<input type="text"/>
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				1 654

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	1 654	<input type="text"/>
Réintégrations de l'exercice		
Impôts et taxes non déductibles		447
Déductions de l'exercice		
Déductions diverses		16 591
	dont créance due au report en arrière du déficit	<input type="text"/>

TK

B - RÉSULTAT FISCAL

Déductions de l'exercice	Bénéfice	Déficit
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)		14 490
dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)		
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		14 490

DIVERS À RÉINTÉGRER

LIBELLÉ	Montant
FOND DE SOLIDARITE	16 591

TK



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du 31/12/2020)

Immobilisations
Amortissements - Plus-values - Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial	1 101			1 101	
Immobilisations corporelles					
Matériel de transport	48 350			48 350	
Immobilisations financières					
	150			150	
TOTAL rubrique I	49 601			49 601	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport	17 735	16 117		33 852
TOTAL rubrique II	17 735	16 117		33 852

TK



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

N° 2033-D
*(Applicable à compter du
31/12/2020)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



TK



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

N° 2033-E
*(Applicable à compter du
31/12/2019)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



TK



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du 31/12/2017)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MONSIEUR	Nom marital	<input type="text"/>
	Nom et prénom	TOUHTOUH KHALLIL	Pourcentage de détention	<input type="text"/>
	Nombre de parts ou d'actions	<input type="text" value="100"/>	Pays de naissance	FRANCE
	Date de naissance	26/12/1988	Commune de naissance	AUXERRE
	Code postal de naissance	89000	Lieu-dit, hameau	<input type="text"/>
	Numéro, type et nom de voie	10 ALLEE GERDA TARO	Ville	VILLEURBANNE
	Complément de distribution	<input type="text"/>	Pays	FRANCE
	Code postal	69100		

TK



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Filiales et participations

N° 2033-G
*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



TK



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la
direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable à compter du 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



JK



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069-RCI

*(Applicable à compter du
31/12/2020)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case



TK

2 AND 2 TPT

S.A.S.U au capital de 81 500 euros
10 ALLEE GERDA TARO 69100 VILLEURBANNE

R.C.S. LYON 840 284 673

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 décembre 2020**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31 décembre 2020**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter **le bénéfice net comptable de l'exercice** s'élevant à la somme de **1 654 euros** de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau » pour un montant de **1 654 euros**
- Au compte « réserve légale » pour un montant de **0 euros**

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

TK

2 AND 2 TPT

S.A.S.U au capital de 81 500 euros
10 ALLEE GERDA TARO 69100 VILLEURBANNE

R.C.S. LYON 840 284 673

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le **31 décembre 2020** et de soumettre à vos délibérations, d'une part, **le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire** et, d'autre part, **les diverses résolutions relatives aux questions inscrites à l'ordre du jour.**

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par **l'article 36 du décret du 23 mars 1967** qui ont, en outre, été tenus à la disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Evolution prévisible et perspective d'avenir.

Il est à prévoir un maintien du chiffre d'affaires, voire une hausse permettant d'assurer la pérennité de la société.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le **31 décembre 2020**, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

- Activité en matière de recherche et développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

JK

2 AND 2 TPT

S.A.S.U au capital de 81 500 euros
10 ALLEE GERDA TARO 69100 VILLEURBANNE

R.C.S. LYON 840 284 673

RESULTAT – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2020** le chiffre d'affaires s'est élevé à **26 004 euros**.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total **41 507 euros**.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à **- 16 371 euros**.

Quant au résultat courant avant impôt, tenant compte du résultat financier **- 0 euros**.

.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de **- 665 euros**,

Le résultat de l'exercice clos le **31 décembre 2020** se solde par un bénéfice de **1 654 euros**.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de **1 654 euros**.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau » pour un montant de **1 654 euros**
- Au compte « réserve légale » pour un montant de **0 euros**

TK

2 AND 2 TPT

S.A.S.U au capital de 81 500 euros
10 ALLEE GERDA TARO 69100 VILLEURBANNE

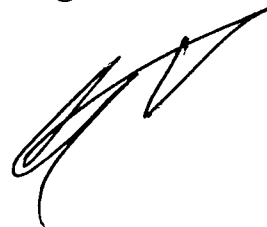
R.C.S. LYON 840 284 673

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

La gérance,



2 AND 2 TPT

S.A.S.U au capital de 81 500 euros
10 ALLEE GERDA TARO 69100 VILLEURBANNE

R.C.S. LYON 840 284 673

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

L'An **Deux Mille Vingt et Un**
Et le 30 juin à **19 heures**.

Les associés de la **2 AND 2 TPT** au capital social de 81 500 euros divisé en **8150** actions de nominal **10 euros** chacune, se sont réunis en assemblée générale au siège social, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par **Monsieur TOUHTOUH Khalil, président**.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur l'exercice écoulé ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2020** et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard
- Augmentation de capital de 80 000 euros

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31/12/2020**
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

2 AND 2 TPT

S.A.S.U au capital de 81 500 euros
10 ALLEE GERDA TARO 69100 VILLEURBANNE

R.C.S. LYON 840 284 673

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 décembre 2020**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31 décembre 2020**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le **bénéfice net comptable de l'exercice** s'élevant à la somme de 1 654 euros de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau » pour un montant de 1 654 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

TK

2 AND 2 TPT

S.A.S.U au capital de 81 500 euros
10 ALLEE GERDA TARO 69100 VILLEURBANNE

R.C.S. LYON 840 284 673

TROISIEME RESOLUTION

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, **chaque convention est adoptée à l'unanimité des autres associés présents.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

La séance est levée à **20 heures.**

M.TOUHTOUH KHALIL



Tk